

**Acte de vente de l'habitation de Monplaisir
Par M. Pierre Poivre au profit de sa Majesté**

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/32 f°281

=====

**12 octobre 1772.
Vente par M. Pierre Poivre au profit de sa Majesté
38.400 livres
Habitation dite Monplaisir**

Par devant les notaires du Roy au Conseil Supérieur de l'Isle de France soussigné.

Fut présent Messire Pierre Poivre chevalier de l'ordre du Roy, ancien intendant des isles de France et de Bourbon, président des Conseils Supérieurs y établis. Deprésent en cette isle logé à l'intendance port et paroisse Saint Louis. Lequel a vendu, cédé, et transporté avec toute garantie à Messire Jacques Maillart Dumesle écuyer conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice police et finance de la guerre et de la marine [...] & M. Etienne Philippe Bompar, commissaire de la marine contrôleur aux isles de France et de Bourbon [...] acquereur, pour et au nom de Sa Majesté la propriété possession et jouissance de l'habitation dite mon plaisir, avec les bâtiments, courts et jardins en dépendant, sise au quartier des pamplemousses, paroisse St François, de consistance de deux cent quatre arpens seize perches. Bornée au sud-est, par l'habitation appartenant aujourd'hui au Sieur Céré ; au sud-ouest, par la rivière des pamplemousses ; au nord-ouest par une partie de l'ancien lit de la rivière qui sépare la dite habitation de l'établissement de Mon Désir appartenant aux Sieurs Rostaing et Hermans, et par l'habitation appartenant à la cure de St François [...]

La dite habitation appartenant au Sieur vendeur par l'acquisition qu'il en a faite des Syndics, et directeurs de la Compagnie des Indes, suivant le contrat de vente qui en a été passé devant les notaires soussignés, dont minute est restée à Loustau, l'un d'eux, le dix sept octobre mille sept cent soixante dix à laquelle Compagnie, ladite habitation appartenant par la vente qui lui en avait été faite par contrat passé devant Maître Molere qui en avait gardé minute et son confrère, le quatorze février mil sept cent trente neuf, par Mr François Mahé de La Bourdonnais gouverneur de ces isles qui en avait acquis la propriété [...]

Cette vente faite pour le prix et somme de trente huit mille quatre cent livres qui sera incessamment payée au Sieur vendeur ...

... fait et passé au port Louis isle de France en l'hotel de l'intendance le douze octobre mil sept cens soixante douze

Suit la teneur dudit état

Etat des outils et ustenciles d'agriculture dependant de l'habitation de Monplaisir.

Trois besches
Quarante six pioches bonnes
Cinquante huit pioches usées
Trente pics à piocher
Sept pics à piocher usés
Trois paires de cizeaux dont une bonne et deux mauvaises
Deux scies à main
Neuf cerpes

Deux herminettes
Quinze passoires
Huit pelles de fer
Trois pelles de bois
Huit petites pics à piocher pour le jardin
Deux rateaux de fer
Deux pinces
Trois haches dont une bonne et deux usées
Trieze arrosoires de cuivre
Huit idem de fer blanc
Deux croissants
Deux tirefleurs
Deux granes pioches à rigolles
Vingt neuf poids de fonte de cinquante livres chaque
Un d'eux de vingt cinq livres
Un idem de douze livres
Un idem de six livres
Un fléau de fer avec chame de fer et platteaux en bois
Quatre moulin à mahïs
Deux grandes marmittes pour le mahïs des noirs
Deux idem moyennes pour la cuisine
Une marmitte tres grande pour les porcs
Vingt petites marmittes pour les noirs
Une table de cuisine avec tiroir
Un petrin
Six jarres d'huile à bruler dont trois pleines
Une echelle double pour la taille des arbres
Six barriques [?] pour conserver les grains
Un bloc de bois
Un idem de fer
Une platine à magnoc
Un pressoir pour le magnoc
Trois boites à tirer
Trente six tuyaux de fonte environ

Etat des meubles existant et dépendant de la maison de Monplaisir

Dans le salon

Deux grandes glaces à cadre doré de quatre pieds
Un lustre de cristal d'Angleterre
Un canapé couvert de toile de crin
Onze chaises idem
Une console avec son dessus de marbre
Une table à cadrille
Deux chandeliers de cuivre pour verriers

Premier cabinet

Une glace à cadre doré de deux pieds
Deux bras de cristal d'Angleterre
Quatre tableaux à cadre doré avec estampes
Deux encoignures

Second cabinet

Une encoignure
Une table avec deux tiroirs

Troisième cabinet prenant sur la varangue

Une table avec son tiroir
Une grande glace de quatre pieds avec son cadre doré
Cinq tableaux avec leurs estampes et cadres
Un grand fauteuil de tapisserie
Une chaise percée
Quatre chaises à dos rond peintes et dorées
Une mauvaise chaise rotinée
Une console dorée avec son dessus de marbre
Un lit à la duchesse garni d'une paille, un matelas, un traversin coussinière et courte pointe de chitte.
Une commode

Chambre de Mme Poivre

Une glace de quatre pieds avec son cadre doré
Une console avec son dessus de marbre
Une table à pieds de biche
Deux encoignures portatives
Une commode
Cinq tableaux avec estampes et cadres
Un lit à la duchesse garni d'une paille, un matelas, une moustiquaire et sa courte pointe de chitte
Deux chaises rotinées à dos ronds peintes et dorées
Une table à toilette couverte d'une chitte
Huit rideaux de chitte avec leurs tringles
Quatre chaises peintes dorées et sculptées

Cabinet

Une grande armoire à deux battants

Sous la varangue

Une table de quatorze couverts
Une idem de huit avec leurs tréteaux
Trois grandes tringles garnies de rideaux de toile à voile

Logement du valet de chambre

Un lit de baldaquin garni d'un pliant, un matelas et une moustiquaire
Une chaise de paille.

Logement de M. Belleval [Challan de Belval¹]

Un lit à baldaquin garni de deux matelas, une paille, un traversin, une courtépointe et une moustiquaire
Quatre petits rideaux de toile de coton
Trois chaises de paille
Une petite table peinte.

Magasins

Un grand coffre de bois du pays fermant à clef
Une table de vingt couverts
Un meuble à aiguiser à côté de la cuisine en mauvais état
Une baignoire en bois cerclé de fer.

Etat des bâtiments en face du jardin potager

¹ Secrétaire de Pierre Poivre.

Un pavillon servant de logement à M. Poivre, dans le meilleur état, construit en bois, consistant en une salle, deux chambres à coucher, six cabinets et une varangue.

A chaque côté du pavillon, dans la partie extérieure du jardin, sont deux ailes de vieux bâtiments en pierre servant d'écurie, des bâtiments sur l'aile droite entièrement en ruine.

Dans le jardin, à côté de la pièce d'eau, est une tourelle montée sur charpente servant de volière, ayant treille peinte en vert, la dite tourelle en bon état.

Bâtiments extérieurs au jardin près du presbytère

Une cuisine en bois, doublée de planches, lambrissé, couvert en bardeaux, servant de logement pour des étrangers, consistant en quatre chambres, un grenier régnant sur icelles.

Un autre corps de logis, aussi en bois, consistant en une grande salle à manger propre à faire un magasin, et un grenier au dessus, doublé en planches et couvert en bardeaux. A côté est un autre corps de logis consistant en une pièce par bas, servant de magasin, et deux chambres pour le logement du commandeur de l'habitation, un grenier régnant sur les deux chambres, le tout doublé de planches et couvert en bardeaux. A côté est un magasin formant deux pièces par bas et un grenier dessus.

Un grand parc à bœufs monté sur charpente dont partie du toit couvert en bardeaux a été enterré par l'ouragan, une mauvaise écurie en palissades couverte de paille, deux cases en palissades, à côté du parc, servant de logement au jardinier et au gardien des troupeaux.

Camp des noirs

Onze cases en palissades très grandes, pour logement des esclaves, les dites cases couvertes en paille. Seize au bout de la grande allée du jardin pour loger les noirs de l'habitation. Poulailleur à l'extrémité du jardin. A côté des terres de l'habitation, trois cases bordées en planches et couvertes en bardeaux, l'une servant de magasin, la seconde à faire le manioc, et la troisième des bûches.

Un poulailleur sur lequel sont deux cases en palissades et une cuisine.

Un autre poulailleur consistant en une case bordée de planches.

*

En l'original du dit état, signé, paraphé et annexé à ... j'ai signé le présent certificat au Port Louis Isle de France, le douze Octobre mil sept cent soixante douze.

* * *